

LA VOCATION DE FRÈRE JÉSUISTE AUJOURD'HUI'

William R. Rehg, S.J.
Professeur de philosophie
Université de St. Louis, EEUU

Qu'est ce qui fait de la vocation du frère jésuite un choix attrayant et valable pour les jeunes hommes portés à la vie religieuse ? Face au déclin de la proportion des frères dans la Compagnie de Jésus dans le monde entier, il est devenu urgent de répondre à cette question². Car ce déclin risque de continuer si nous ne sommes pas en mesure d'élaborer une vision convaincante de l'attrait et de la valeur du rôle des frères dans la Compagnie. Par cet article, j'espère contribuer à cet effort d'élaboration.

Même si chaque appel à entrer dans la Compagnie de Jésus comme frère a sa propre histoire, tous ceux qui choisissent de devenir des frères affirment la valeur de la vocation de frère comme manière spécifique de vivre la vie jésuite, avec ses opportunités attrayantes de service, d'amour et d'évangélisation. Ces opportunités ont évolué au cours des siècles. Avant la suppression de la Compagnie en 1773, la formation et le travail des frères avaient une tout autre signification. Ouverte aux paysans illettrés et aux artisans, la vocation du frère faisait une place dans la mission de la Compagnie à tous ceux qui, autrement, en auraient été exclus par les conditions rigoureuses de l'ordination sacerdotale. De la même manière, après sa restauration, la Compagnie donna aux ouvriers catholiques la possibilité de contribuer par leur travail à sa mission qui, dans des pays comme les États-Unis, incluait la tâche difficile d'évangéliser les populations

indigènes et de mettre en place les structures locales de l'Institut. Autrefois, avant le Concile Vatican II, une spiritualité particulière, mettant l'accent sur l'humilité et le travail, faisait de la vocation du frère un choix attrayant pour les hommes qui ne souhaitaient pas ou n'avaient pas le niveau d'instruction voulu pour recevoir l'ordination et qui voulaient mettre leur travail et leurs talents à la disposition de la mission apostolique de l'Église plus directement que ne pouvaient le faire les laïcs.

Peut-on dire que la vocation du frère est restée la même aujourd'hui ? Certes, elle est semblable, mais il faut tenir compte des changements

*les prêtres et les frères jésuites
partagent pleinement et à
égalité « une seule et même
vocation », quoique de façon
complémentaire*

importants intervenus à la suite du Concile Vatican II et de la 31^{ème} Congrégation Générale. Il convient de préciser en particulier la notion d'égalité dans la complémentarité apparue dans les années 1960, selon laquelle les prêtres et les frères jésuites partagent pleinement et à égalité « une seule et même vocation », quoique de façon complémentaire³. Dans cet article, j'utiliserai l'égalité dans la complémentarité comme clé de lecture pour expliquer la valeur de la vocation du frère jésuite. C'est pourquoi je me limiterai à indiquer quelques références qui me paraissent constituer un point de départ plausible. Je commencerai par l'un des principaux interprètes du charisme jésuite aujourd'hui, le père Pedro Arrupe.

Ce qu'a dit le père Arrupe sur le frère jésuite

Dans une causerie donnée en 1978, le Père Général Pedro Arrupe s'est dit préoccupé de l'« extinction » des frères jésuites. Il y soutenait que leur contribution « tant à la vie de la communauté qu'à son apostolat, est irremplaçable » ; c'est pourquoi « l'extinction du statut de frère serait une grande perte, une mutilation qui aurait de graves conséquences pour le corps de la Compagnie et pour son apostolat »⁴. En quoi consiste cette contribution irremplaçable ? Le père Arrupe soulignait l'importance des frères pour « la communauté apostolique de la Compagnie », en énumérant leurs trois contributions spécifiques qui correspondent aux trois dimensions de

la vie jésuite : *koinonia*, *diaconia* et *kerigma*, autrement dit, la contribution des frères à une vie en communauté stable et aimante, leur disponibilité au service gratuit de la communauté, et leur témoignage dans la communauté, notamment par leur exemple⁵. Comme l'ont montré tant de frères exemplaires au cours des siècles, la capacité des frères d'apporter ces contributions ne dépend nullement du type de travail qui leur est assigné.

Cependant, ajoutait le père Arrupe, « ce sont des dimensions dont chaque jésuite est responsable »⁶. S'il en est ainsi, en quoi les frères apportent-ils une contribution « spécifique » ? Il est hors de doute que les frères enrichissent la vie jésuites selon ces trois dimensions, souvent de façon exemplaire. Mais une interprétation correcte de la vocation du frère ne devrait-elle pas identifier aussi leur contribution positive *distincte* à la vie et à la mission des jésuites ? Comme les frères sont de plus en plus nombreux à exercer un apostolat extérieur, tout aussi exigeant en termes de temps que le travail des prêtres, il est essentiel que chaque membre puisse apporter sa contribution selon ces trois dimensions. Si précieuses que soient les remarques du père Arrupe, il convient de préciser davantage ce que la vocation du frère a de spécifique. Car autrement, la notion d'égalité dans la complémentarité entre frères et prêtres serait peu convaincante. Et dans ce cas, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter outre mesure de l'extinction des frères.

La fin de l'ancien régime

Autrefois, cette distinction était plus simple à expliquer⁷. Avant le Concile Vatican II, lorsqu'il arrivait aux jésuites de réfléchir sur la vocation du frère, ils associaient généralement cette vocation à la « vie cachée » de prière et de travail vécue par le Christ avant d'entamer sa « vie publique », domaine des prêtres jésuites⁸. Dans la première moitié du XX^e siècle, cette logique traditionnelle pouvait encore avoir une certaine plausibilité, malgré ses simplifications excessives : les noviciats ruraux, les écoles de mission et autres œuvres institutionnelles de la Compagnie avaient besoin d'un personnel de soutien (sans parler d'une main d'œuvre peu coûteuse), comme saint Ignace l'avait compris dès 1550⁹. La valeur de la vocation du frère avait ainsi un fondement pratique solide. En effet, la raison d'être de la prêtrise jésuite, comme le montre le parcours d'Ignace vers l'ordination, a aussi une composante pragmatique : pour atteindre ses buts dans l'Église

du XVI^e siècle, l'ordination n'était pas indispensable. Mais, animé par son désir premier d'« aider les âmes » à travers la conversation spirituelle et l'instruction chrétienne, Ignace prit conscience, à l'occasion de ses différends avec les autorités ecclésiastiques, qu'il se trouvait sur un terrain réservé alors aux prêtres, alors qu'il était encore un laïc. Une chose est sûre : le ministère ordonné fit partie dès le commencement de la *Formule de l'Institut* comme l'un des buts centraux de la jeune Compagnie.

La raison d'être traditionnelle des frères a peu à peu disparu avec l'amélioration générale du niveau d'instruction des laïcs, l'accroissement de leur rôle dans l'Église après Vatican II, et la fin des fermes et des vignobles jésuites. Cette nouvelle situation a affecté davantage les frères que les prêtres, qui ont continué à avoir un rôle bien déterminé en servant les buts sacramentels de la Compagnie. Les frères n'ont plus, semble-t-il, une fonction précise dans l'*économie* de la Compagnie : soit les tâches manuelles dont ils libéraient autrefois les prêtres jésuites ont entièrement disparu, soit elles sont désormais confiées à des laïcs, tandis que toutes les nouvelles activités accessibles aux frères ainsi que leur rôle traditionnel de travailleurs manuels sont maintenant remplis également par les prêtres. Cela s'est traduit par une érosion progressive des pratiques vécues qui étaient à la base des affirmations antérieures à Vatican II sur la complémentarité des rôles du prêtre et du frère. Ces pratiques donnaient autrefois à la complémentarité (mais pas toujours l'égalité) un sens très clair ; le travail manuel des frères, qui était à la fois nécessaire et distinctif de leur vocation, était le complément de celui des prêtres. Lorsque ces conditions et ces nécessités pratiques sont venues à manquer dans la vie jésuite, la complémentarité est devenue problématique. Parallèlement, les opportunités accrues pour les laïcs mariés d'exercer des rôles ministériels réservés autrefois en grande partie aux prêtres et aux religieux ont concurrencé le caractère distinctif de la vocation du frère dans cette autre direction. Au moins en partie et en certains endroits, le déclin du pourcentage de frères est la conséquence de cette double perte du caractère distinctif au niveau de l'expérience vécue : aujourd'hui le rôle du frère diffère principalement de celui du prêtre par son manque de pouvoir sacramentel (et juridictionnel), tandis que ses tâches distinctives ont perdu leur patine monastique et sont également remplies par des employés laïques. En conséquence, toute interprétation viable de la vocation du frère, pour ne pas être seulement des mots en l'air, doit prendre en compte cette nouvelle réalité. Pour cela, elle doit partir du manque de pouvoir sacramentel des

frères, pour définir ensuite la contribution positive distinctive que ce manque recèle.

Un ordre sacerdotal

En approfondissant cette interprétation, il faut éviter un piège potentiel. Dans ses documents fondateurs et dans son histoire, la Compagnie s'est toujours définie comme un ordre sacerdotal. Ce point a d'ailleurs été invoqué avec force par les papes pour résister au désir des jésuites d'abolir les grades dans la Compagnie¹⁰. Si la Compagnie se considère comme essentiellement sacerdotale, et si les frères ne sont pas des prêtres au sens sacramentel du terme, faut-il en déduire que les frères sont des membres de deuxième catégorie ? Non, si le « caractère sacerdotal de la Compagnie » désigne une caractéristique de la Compagnie comme corps plutôt qu'une revendication d'appartenance de ses membres individuels. En effet, en affirmant que le caractère sacerdotal de la Compagnie était « essentiel », Paul VI se référerait bien à l'Ordre tout entier, et pas à chacun de ses membres, et ce faisant, il mettait en rapport le caractère sacerdotal de la Compagnie avec son charisme apostolique spécifique¹¹. Une congrégation ou un institut religieux apostolique n'est pas nécessairement sacerdotal : je pense par exemple aux congrégations de sœurs ou de frères, comme celle des Frères Alexiens. Mais, comme l'a souligné Paul VI, la mission des jésuites se distingue par la disponibilité universelle de ses membres, leur promptitude à « s'adapter à toutes les missions » et à être envoyé dans le monde entier, à l'image des premiers apôtres, pour porter l'Évangile en de nouveaux lieux. En conséquence, la Compagnie doit être apostolique au plein sens du terme – *pleno sensu* – capable de porter la Parole et les sacrements à ceux chez qui elle est envoyée.

Mais précisément parce que la Compagnie est apostolique au plein sens du terme, le ministère sacramentel à lui seul n'épuise pas sa conception du charisme apostolique. Les activités non sacramentelles, jugées tout aussi

*parce que la Compagnie
est apostolique au plein
sens du terme, le ministère
sacramentel à lui seul
n'épuise pas sa conception
du charisme apostolique*

« essentielles », sont inscrites dans ses documents fondateurs et dans son histoire¹². La *Formula* inclut parmi les tâches de la Compagnie non seulement le travail sacramentel et la prédication, mais aussi l'instruction religieuse et les œuvres de charité. Ce point est réaffirmé par Ignace dans les *Constitutions* à propos des ministères préférentiels portant sur « des choses où l'on recherche les biens spirituels et aussi corporels, en exerçant la miséricorde et la charité »¹³. Toute l'histoire des entreprises jésuites témoigne du vaste registre des activités temporelles exercées par ses membres, prêtres et frères, au cours des siècles, notamment dans l'éducation, les arts et les sciences, la médecine, le droit et l'aide sociale.

En fait, dans maints domaines où les jésuites sont engagés, les activités sacramentelles n'occupent que peu de place, soit parce que les besoins sont principalement « corporels » et temporels, soit parce que leurs destinataires sont des non-chrétiens ou même des personnes hostiles à l'Église. Dans ces domaines, le « bien le plus universel », premier critère d'Ignace dans le choix des ministères¹⁴, peut être atteint précisément à travers une forme d'engagement non sacramentelle.

Partage plein et à égalité de la vocation

Ce qui précède suggère que le caractère sacerdotal de la Compagnie appartient à l'Ordre tout entier, comme caractéristique de sa mission dans le monde. Mais y a-t-il un domaine où nous pouvons considérer que les frères exercent un ministère sacerdotal – non seulement comme membres qui soutiennent la mission sacerdotale de tout le corps, mais précisément par la manière dont, en tant que frères, ils portent le Christ au monde et le monde au Christ ? Certains frères ont été décrits comme « sacerdotaux »¹⁵. Graham Wilson fournit une clé de lecture en ce sens, en affirmant que tous les jésuites, frères et prêtres, participent du « même charisme fondamental – disponibilité à la mission universelle » de la Compagnie¹⁶. En vue de cette mission apostolique universelle, il est nécessaire que certains jésuites soient ordonnés et d'autres pas. Mais Wilson va encore plus loin : comme religieux, les prêtres jésuites « font partie de la fraternité qu'est la Compagnie »¹⁷, suggérant ainsi que prêtres et frères jésuites partagent à égalité « une seule et même vocation », tant du point de vue de l'identité que de la mission.

D'une part, nous pouvons dire que, en tant que *religieux*, tous les jésuites, y compris les prêtres, sont des frères. En effet, la plupart des jésuites

ont vécu pendant près d'une décennie comme religieux non ordonnés, et même après notre ordination, nous continuons à nous adresser les uns aux autres en nous appelant « frères ». Cette appellation reflète le fait que tous les jésuites se sont engagés à vivre dans une communauté d'égaux comme des « amis dans le Seigneur » et des frères entre eux. Ici se situe l'égalité dans notre identité de religieux. Mais d'autre part, dans la mesure où ils sont disponibles pour la mission universelle et *apostolique* de la Compagnie, tous les jésuites, y compris les frères, sont des prêtres au sens spécifiquement jésuite du terme, en distinguant la prêtrise des jésuites de celle des laïcs et en transcendant les différences entre prêtres et frères jésuites par rapport au ministère sacramentel. Ceci découle tout naturellement de l'affirmation faite précédemment : si les frères et les prêtres partagent pleinement les uns comme les autres l'unique charisme apostolique de la Compagnie (comme le déclare la CG 31), et si ce charisme définit le caractère sacerdotal de la Compagnie (comme l'a affirmé Paul VI), le travail apostolique des frères doit être considéré comme un travail sacerdotal. Par ailleurs, le ministère jésuite ordonné doit être considéré comme étant principalement apostolique, à la différence de celui des prêtres diocésains. Nous y reviendrons plus avant.

*les frères et les prêtres
partagent pleinement les uns
comme les autres l'unique
charisme apostolique de la
Compagnie*

Ces développements liés à la mission ont fait évoluer la conception de la vocation du frère. En liant sa vocation à la disponibilité de la Compagnie à la mission apostolique, les dernières Congrégations ont supprimé les catégories antérieures à Vatican II qui attribuaient aux prêtres un ministère public et aux frères un rôle de soutien au second plan : la vocation du frère est devenue *directement* apostolique et publique. La pratique des frères a suivi cette orientation, du moins dans certaines assistances. En même temps, un regard sur l'histoire des frères jésuites montre que le caractère directement apostolique de la vocation du frère était déjà présent en germe à l'origine, tant en théorie – on peut citer à ce propos le désir d'Ignace que tous les jésuites s'engagent dans la conversation spirituelle – que dans la pratique apostolique de nombre de frères exemplaires tels qu'Alphonse Rodriguez, John-Joseph da Costa ou Giuseppe Castiglione¹⁸.

La question de la complémentarité

Cependant, la question de la complémentarité demeure. En tant que corps, la Compagnie est, par essence et précisément en vertu de son caractère sacerdotal, engagée à la fois dans les ministères sacramentels et non sacramentels. En participant à la mission apostolique de la Compagnie, les prêtres et les frères se sont toujours engagés dans des œuvres temporelles non sacramentelles, en mettant ce que nous pourrions appeler leurs « talents laïques » au service de la mission de la Compagnie dans le monde. Mais aujourd'hui la répartition des tâches a beaucoup changé, du moins dans les pays développés comme les États-Unis, et les anciennes tâches manuelles ne représentent plus une contribution distinctive des frères à la vie jésuite. En pratique, la complémentarité a été dévolue à nos employés laïques qui occupent désormais l'ancienne place des frères et sont officiellement reconnus comme collaborateurs à la mission apostolique de la Compagnie¹⁹. Ce qui ne fait que rendre la question encore plus pressante : en quoi le frère est-il complémentaire du prêtre ? Car si nous ne sommes pas capables d'y répondre, le soupçon que les frères ont un statut de deuxième catégorie refait surface. Étant entendu que tant le travail sacramentel que le travail non sacramentel sont essentiels, le prêtre jésuite est disponible pour l'un et pour l'autre, contrairement au frère jésuite. Cette différence pourrait suggérer que le prêtre est, en pratique, « plus » jésuite, en dépit des protestations officielles du contraire. En outre, si les laïcs non ordonnés peuvent remplir sans problème les tâches des frères, en quoi les frères seraient-ils irremplaçables comme l'a dit le père Arrupe ?

Cette question ne concerne pas seulement les tâches qui comptent le plus. Elle concerne surtout l'*attrait pratique* de la vocation du frère pour des hommes qui souhaitent se rendre entièrement disponibles pour le service du Christ en tant que religieux. Si nous tenons une telle générosité pour acquise de la part de ces hommes qui entrent dans la Compagnie, pourquoi devraient-ils s'arrêter à l'état de frère si, en devenant prêtres, ils sont plus disponibles pour le Christ et pour la Compagnie ? Et dans le cas contraire, pourquoi n'exerceraient-ils pas leurs talents laïques au service du Christ comme laïcs ordinaires ?

De ce point de vue aussi, nous constatons une évolution dans l'image que la Compagnie de Jésus a d'elle-même. À ses débuts, Ignace pouvait dire que les pères profès formaient la Compagnie « au sens le plus strict »²⁰. Mais cette vision a été dépassée dans les années 1960²¹, quand la CG 31 et le

Congrès des frères de 1970 l'ont officiellement rejetée. Néanmoins, comme je l'ai dit précédemment, les revendications d'égalité dans la complémentarité n'auraient guère de sens si nous ne sommes pas en mesure d'établir la complémentarité positive que les frères apportent en pratique – pourquoi des hommes possédant toutes les aptitudes nécessaires pour devenir prêtre peuvent-ils être tout aussi généreux comme frères dans le service de la Compagnie à l'Église – selon des modalités qui, en même temps, complètent le rôle de nos collaborateurs non ordonnés.

Puisque la question porte ici sur la disponibilité *complémentaire* du frère à la mission apostolique de la Compagnie, il ne suffit pas de dire qu'il participe du sacerdoce de la Compagnie. Pour comprendre ce que signifie en pratique l'égalité dans la complémentarité du prêtre et du frère, nous devons aller plus loin : nous devons identifier la contribution *distinctive* du frère, et montrer qu'elle est complémentaire de celle du prêtre précisément parce qu'elle apporte quelque chose de plus.

Une présentation distinctive de la valeur de la vie religieuse

Pour traiter cette question, il existe deux points de départ assez solides, tous deux déjà sur la table avant le Concile Vatican II. En premier lieu, la présence des frères ancre la Compagnie dans la tradition religieuse de l'Église, qui a débuté à l'origine comme mouvement laïque. LaFarge a précisé ce point, et le père Kolvenbach l'a développé : « Par certains côtés, les frères religieux incarnent l'essence de la vie religieuse ; ils sont ainsi en mesure d'illustrer cette vie avec une clarté particulière »²². Autrement dit, le frère jésuite témoigne de la valeur de la vocation jésuite comme vocation religieuse, indépendamment de la position que l'on peut occuper comme prêtre dans la hiérarchie ministérielle. Nous trouvons ici un manque voulu de pouvoir sacramentel qui a une valeur positive : *précisément parce que* le frère jésuite n'est pas un prêtre, et précisément parce qu'il a choisi de rester en dehors de la structure cléricale, il révèle la valeur de la vie religieuse comme telle, sans mélange. D'un autre côté, le choix de la vie religieuse distingue sa vocation de celle des laïcs.

Le deuxième point a trait à l'aspect laïque de la vocation du frère. Après avoir associé le frère au travail, LaFarge fait un parallèle entre frères et laïcs pour ce qui est du travail non sacramentel : chez le frère, « la vision pratique de la dignité du travail, qui s'inspire de la mission surnaturelle du

LA VOCATION DE FRÈRE JÉSUISTE AUJOURD'HUI

Fils de l'Homme, contribue à combler la distance qui semble séparer quelquefois le prêtre du laïc »²³. Dans sa déclaration sur le frère, le Comité national des frères jésuites fait écho au sentiment de LaFarge : « Le frère est un trait d'union précieux pour l'Église par le fait qu'il est à la fois un laïc et un religieux »²⁴.

«le frère est un trait d'union précieux pour l'Église par le fait qu'il est à la fois un laïc et un religieux»

En mettant ensemble ces deux idées, nous pouvons voir que l'attrait de la vocation du frère jésuite réside dans les traits distinctifs suivants : comme tous les jésuites et à la différence des laïcs ordinaires, le frère se voue entièrement à Dieu comme membre profès d'une communauté religieuse, libéré des obligations familiales et de la nécessité de gagner sa vie pour pouvoir se mettre entièrement au service de la mission apostolique de l'Église²⁵ ; à la différence des prêtres et comme les laïcs ordinaires, il a décidé de le faire en faisant don de ses talents laïques, en travaillant côte à côte avec les autres membres non ordonnés de sa profession, son commerce ou son apostolat laïque, et en rencontrant ces autres membres d'égal à égal dans la hiérarchie de l'Église.

Le rôle essentiel des frères dans le sacerdoce jésuite

En résumé, les frères et les prêtres jésuites sont égaux, que ce soit comme membres d'une communauté religieuse ou comme hommes disponibles pour la mission apostolique de la Compagnie. Les jésuites exercent leur vocation commune de façon complémentaire. Ayant choisi de rester en dehors de l'état clérical, les frères sont sur un pied d'égalité avec leurs collègues laïques, même si leurs vœux les lie à leurs frères ordonnés à l'intérieur d'une communauté religieuse. Cette position permet aux frères d'apporter une contribution distinctive à la vie jésuite. Mais cette contribution n'est pas seulement distincte. Elle est aussi essentielle, en raison du rôle que le frère remplit dans le charisme *sacerdotal* de la Compagnie.

Comme nous l'avons vu, le père Arrupe a dit que le rôle des frères dans la vie commune et apostolique de la Compagnie est « irremplaçable ». La notion d'égalité dans la complémentarité va nous permettre de développer cette intuition du père Arrupe : les frères jouent un rôle essentiel aujourd'hui

précisément en vertu de leur position apostolique particulière de religieux non ordonnés. D'une part, en tant que religieux non ordonnés, les frères apportent une contribution inestimable à l'identité de la Compagnie comme communauté religieuse en rappelant à tous les jésuites la valeur de la vie religieuse en soi. Non pas que qu'ils soient de meilleurs membres que les prêtres jésuites dans la communauté. Mais en considérant les frères comme des membres égaux dans la Compagnie, nous affirmons que notre engagement à vivre dans une communauté religieuse est un élément central de notre identité de jésuites.

les frères apportent une contribution inestimable à l'identité de la Compagnie comme communauté religieuse en rappelant la valeur de la vie religieuse en soi

D'autre part, en considérant les frères comme également disponible pour le travail apostolique direct, et en partageant donc avec eux le travail sacerdotal de la Compagnie, nous affirmons le caractère spécifiquement jésuite du travail de nos membres ordonnés : nous nous souvenons que notre ministère sacramentel est d'abord apostolique, caractérisé par le charisme évangélisateur et missionnaire de la Compagnie et par ses préférences apostoliques communes. À la différence du ministère sacramentel des prêtres diocésains, destiné principalement à soutenir une communauté de foi existante, le travail sacramentel des jésuites est orienté vers la mission apostolique à l'extérieur, consistant à porter le Christ au monde en se consacrant « à la défense et à la propagation de la foi et au bien des âmes dans la vie et la doctrine chrétiennes »²⁰. Sans exclure le travail paroissial des jésuites, cette orientation apostolique a des implications sur notre acceptation des paroisses et, plus en général, sur nos choix entre les diverses opportunités de travail sacramentel. Ce n'est pas un hasard si les paroisses jésuites sont généralement situées dans les quartiers les plus défavorisés, en ligne avec notre engagement apostolique de solidarité avec les plus démunis.

Si la situation décrite ci-dessus correspond à la réalité, nous pouvons dire sans hésiter avec le père Arrupe que l'extinction des frères serait « une mutilation qui aurait de graves conséquences pour le corps de la Compagnie et pour son apostolat ». Et cela, parce que les frères jouent un rôle essentiel

dans la préservation de l'identité religieuse de la Compagnie et dans son orientation apostolique. À la limite, nous serions tentés de dire que sans les frères, non seulement l'identité religieuse de la Compagnie, mais le caractère spécifiquement jésuite de son charisme sacerdotal seraient menacés.

La valeur de la vocation de frère

En bref, on peut dire que l'attractivité de la vocation du frère jésuite découle de la valeur apostolique de la vie religieuse en elle-même, sans les bénéfices (et les charges) de l'état clérical. Comme l'a dit le Père Général Kolvenbach en 1997 dans une interview à Charles Jackson, la vocation du frère « n'a besoin de rien, car il ne lui manque rien. C'est vraiment une vocation au plein sens du terme, et une mission au plein sens du terme »²⁷. Les frères jésuites épanouis que j'ai rencontrés, jeunes et vieux, confirment ces paroles : ils ont le sentiment que leur vocation est complète. Comme me l'a expliqué un frère, il a choisi l'état de frère parce que « c'est bien ainsi ». Cet homme témoigne de la valeur et de la viabilité de la vie religieuse aujourd'hui.

Dans la même interview, le père Kolvenbach dit aussi que nous ne devons pas nous attendre à avoir beaucoup de vocations de frères, car l'attrait de cette vocation dépend en grande partie de la valeur attribuée à la vie religieuse. Or celle-ci n'est guère prisée de nos jours, dans le monde tendu vers l'ascension sociale et la consommation. La liberté de vivre pleinement cette valeur est ce qui distingue la vocation du frère religieux des autres états laïques. Cependant, pour les jeunes hommes catholiques, la vocation de frère n'a pas la même visibilité que celle du prêtre.

C'est bien dommage, car la mission apostolique de la Compagnie de Jésus a tout autant besoin de frères que par le passé. Pour répandre l'Évangile dans nos sociétés pluralistes soumises au processus de mondialisation, la Compagnie a assurément besoin d'hommes, prêtres et frères, capables de s'engager dans le monde en mettant à disposition leurs talents de laïcs dans les sciences, l'éducation, l'administration, les soins de santé, etc. En raison de la demande croissante de professionnels dans ces domaines d'activité, nous avons besoin de jésuites prêts à mettre toutes leurs forces au service de ces apostolats non sacramentels. Tout comme en 1550, la Compagnie de Jésus continue à avoir besoin de frères, non seulement

pour des raisons théologiques liées au charisme jésuite, mais aussi pour des raisons pratiques.

Mais en définitive, les raisons théologiques sont plus importantes que les raisons pratiques. Nous n'attirerons des frères jésuites que si nous, les jésuites, valorisons notre vie communautaire de religieux apostoliques, et si nous sommes capables de communiquer aux laïcs catholiques la joie qu'elle procure. L'enjeu est considérable, car il en va ni plus ni moins que du charisme de la Compagnie. Les jeunes frères en formation aujourd'hui, même s'ils sont trop peu nombreux, sont un signe d'espérance pour toute la Compagnie de Jésus.

¹ Cet article est extrait d'une étude intitulée « The Value and Viability of the Jesuit Brother's Vocation: An American Perspective », *Studies in the Spirituality of Jesuits* 40, n. 4 (2008): 1-38, ici 27-38. Je remercie Timothy McMahon, s.j., qui le premier m'a invité à entreprendre cette étude de la vocation du frère ; je suis particulièrement reconnaissant à John Fava, s.j., qui m'a donné accès au matériel du National Jesuit Brothers' Committee, fichiers NJBC). Pour leurs commentaires sur ce travail, remarques stimulantes, interviews et aide dans la consultation des sources, je remercie John Padberg, s.j., David Miros, John Fava, s.j., Eleonore Stump, Kevin Burke, s.j., Charles Jackson, s.j., Ray Schroth, s.j., membres du séminaire d'études ; Joan Gaulen; Louis Mauro, s.j., Phil Pick, s.j., Ray Reis, s.j., Thomas Kretz, s.j., Tom Buckley, s.j., et Jim Boyton, s.j. Enfin je remercie Eddie Mercieca, s.j., de m'avoir invité à préparer cet essai pour le *CIS*.

² À quelques exceptions près (par ex. Brésil), on constate un déclin des frères dans la Compagnie au cours du siècle dernier. En 1900, il y avait dans le monde 3.944 frères sur 15.073 jésuites (26,2%), alors qu'aujourd'hui ce pourcentage s'établit autour

de 9%, 1.758 sur 18.815 ; voir « The Society in Numbers », *News and Features*, Documentation n. 88 (avril 2008), 14 ; pour les chiffres de 1900, voir Charles J. Jackson, s.j., « One and the Same Vocation: The Jesuit Brother, 1957 to the Present », *Studies in the Spirituality of Jesuits* 30, n. 5 (novembre 1998), annexe.

³ L'idée (mais pas l'expression « égalité dans la complémentarité ») apparaît clairement à la CG 31 et au Congrès mondial des frères de 1970 ; voir le Décret 7 in *Documents of the 31st and 32nd General Congregations* (St. Louis: Institute of Jesuit Sources, 1977) ; Brother's Congress, « Final Conclusions », document jésuite réservé distribué par James J. McQuade, s.j. (6 juin 1970), n. 32.

⁴ Pedro Arrupe, s.j., « Contribution of the Brother to the Life and Apostolate of the Society », in Arrupe, *Challenge to Religious Life Today*, ed. J. Aixala, S.J., 2nd ed. (St. Louis, Institute of Jesuit Sources, 1979), 279-293, ici 281.

⁵ Ibid., 282-285.

⁶ Ibid., 286.

⁷ Les considérations présentées dans ce paragraphe se basent principalement sur l'histoire des frères jésuites aux Etats-Unis. Mais j'ai l'impression que cette histoire correspond en gros à celle des autres pays, avec certainement aussi des différences, en sorte que je ne suis pas certain que les changements décrits ici rendent compte du déclin du pourcentage des frères dans les autres assistances.

⁸ Voir Edward J. Meier, s.j., *Unknown Soldiers of Christ: How Jesuit Brothers Aid in Extending Christ's Kingdom* (St. Louis, Queen's Work, 1930), 5-6 ; et aussi John LaFarge, s.j., *A Report on the American Jesuits* (New York, Farrar, Straus and Cudahy, 1956), 113-22.

⁹ Au XIX^e siècle aux États-Unis, les écoles jésuites, missions et maisons de formation étaient souvent associées à (et en partie financées par) des travaux agricoles.

¹⁰ La conception traditionnelle de la juridiction ecclésiastique fournit une explication supplémentaire, sans doute encore plus importante, de la résistance du pape à l'abolition des grades ; pour l'histoire récente, voir Jackson, 13-17, et John Padberg, s.j., « The Society True to Itself: A Brief History of the 32nd General Congregation of the Society of Jesus », *Studies in the Spirituality of Jesuits* 15, n. 3-4 (mai-septembre 1983).

¹¹ Paul VI, « Discours aux membres de la 32^{ème} Congrégation Générale », 3 décembre 1974.

¹² Sur l'importance de l'histoire de la Compagnie pour une juste compréhension de son charisme, voir John W. O'Malley, s.j., « Five Missions of the Jesuit Charism », *Studies in the Spirituality of Jesuits* 38, n. 4 (Winter 2006).

¹³ *Constitutions*, [623b].

¹⁴ Ibid., [622a].

¹⁵ Par exemple, voir la notice nécrologique d'un frère qui a travaillé au Holy Cross College, en Nouvelle Angleterre, dans les années 1920, « Brother Patrick Hagerty, s.j. », *Woodstock Letters* 70 (1941), 273-78. Comme le dit l'auteur : « Aux yeux de beaucoup d'élèves, ce frère infatigable n'avait rien à envier à un saint prêtre ». Hagerty

est loin d'être le seul de ce point de vue, je crois.

¹⁶ Graham D. Wilson, « Jesuit Identity and the Jesuit Brother: A Contemporary Understanding of the Charism of the Society of Jesus », M.A. Thesis, Graduate Theological Union, Berkeley (1996), 83. (Wilson est un ancien frère jésuite).

¹⁷ Ibid., 81.

¹⁸ Le rôle de Rodriguez comme portier du Collège de Majorque lui a permis de conseiller un grand nombre de visiteurs ; da Costa, frère chirurgien en Chine, et Castiglione, peintre à la cour impériale de Chine, utilisaient tous deux leurs talents laïques au service de leur engagement apostolique : le premier en travaillant avec les pauvres et en formant des ministres laïques, le second pour influencer la politique impériale. Sur ces deux frères en Chine, voir Pius L. Moore, s.j., « Coadjutor Brothers on the Foreign Missions », *The Woodstock Letters* 74 (1945), 5-20. Sur le désir d'Ignace de voir les frères s'engager dans la conversation spirituelle, voir *L'Examen premier et général*, in *Constitutions* [115].

¹⁹ Pour la reconnaissance officielle de la « collaboration » des laïcs, voir *Documents of the Thirty-Fourth General Congregation of the Society of Jesus* (St. Louis, Institute of Jesuit Sources, 1995), Decree 13 ; et aussi *The Decrees of General Congregation 35* (Washington, D.C., Jesuit Conference, Society of Jesus in the United States, 2008), Decree 6.

²⁰ Cité dans George E. Ganss, s.j., « Toward Understanding the Jesuit Brothers' Vocation, Especially as Described in the Papal and Jesuit Documents », *Studies in the Spirituality of Jesuits* 13, n. 3 (mai 1981), 10.

²¹ Voir Meier and LaFarge, *op. cit.*, qui tous deux affirment l'égalité entre le frère et le prêtre comme jésuites.

²² Peter-Hans Kolvenbach, s.j., Preface, *Loyola Symposium on the Vocation and Mission of the Jesuit Brother*, 1994, in *CIS: Review of Ignatian Spirituality* 26-1, n. 78 (1995), 3 ; cf. LaFarge, 118.

²³ LaFarge, 115.

²⁴ NJBC, « The Jesuit Brother: A Statement by the National Jesuit Brothers' Committee », 1 (1986).

²⁵ En disant que le frère (ou la sœur) religieux est libéré de l'obligation de gagner sa vie (ou d'avoir un revenu), je me réfère à un idéal : l'idée que la communauté religieuse doit choisir ses œuvres principalement d'après le critère du service apostolique, plutôt que pour des considérations financières. La réalité, bien entendu, est plus compliquée et les membres de certaines communautés ont été contraints de trouver un emploi qui procure un revenu. À noter aussi que certaines formes de l'état laïque peuvent correspondre à cet idéal, par ex. le *Catholic Worker Movement*, qui préconise un style de vie à la fois communautaire et pauvre.

²⁶ *Formule le l'Institut*, [3], in *Constitutions* ; pour une présentation historique sur ce point, voir William Harmless, s.j., « Jesuits as Priests: Crisis and Charism », *Studies in the Spirituality of Jesuits* 19, n. 3 (mai 1987) ; Harmless met l'accent sur le caractère apostolique de la prêtrise jésuite, orientée en premier lieu vers le ministères de la

LA VOCATION DE FRÈRE JÉSUISTE AUJOURD'HUI

Parole, ce qui inclut la pratique de la conversation spirituelle de la part des frères. Voir aussi John W. O'Malley, *The First Jesuits* (Cambridge: Harvard University Press, 1993), chap. 3-4. Je remercie Kevin Burke, s.j., pour l'idée du rôle du frère pour soutenir l'identité du prêtre jésuite.

²⁷ Peter-Hans Kolvenbach, s.j., « Father General Addresses the Brothers of the U.S », transcription d'une interview au Fr. Charles J. Jackson, s.j., 27 mai 1997 (St. Louis, fichiers NJBC).